

Direction des finances communales

Direction générale des affaires
institutionnelles et des communes
Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne

Lausanne, le 14 juillet 2023

Consultation sur l'avant-projet de loi sur la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

Détermination du PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous la détermination du PLR Vaud sur le projet mis en consultation cité en titre.

Le PLR Vaud salue la conclusion de l'accord trouvé entre le canton et les deux associations de communes, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (ADCV), qui donne lieu au présent EMPL. Cette nouvelle péréquation intercommunale vaudoise était attendue après de nombreuses années de blocage. Le résultat de cet accord permet ainsi de débloquer une situation devenant de plus en plus difficiles pour les communes qui exprimaient régulièrement leur insatisfaction.

Le nouveau système péréquatif (NPIV) est plus simple et transparent. Il sépare clairement péréquation des ressources et péréquation des besoins tout en supprimant la complexe péréquation indirecte via les factures cantonales. De plus, il se base sur des critères objectifs.

Nous saluons le fait qu'une grande majorité des communes vaudoises soient avantagées par ce nouveau système. Concernant les communes qui voient leur facture quelque peu péjorée, les mesures de compensation prévues jusqu'en 2029 permettront d'atténuer les effets. Il faut de plus signaler que celles-ci ne seront pas forcément perdantes au final par rapport à une situation sans nouvelle péréquation et sans rééquilibrage.

S'agissant enfin de la participation à la cohésion sociales (PCS), le système choisi est ainsi plus simple, avec une répartition en francs par habitants sans solidarité indirecte. Concernant la facture policière, le NPIV permet de pérenniser la méthode de calcul actuelle par la renonciation par l'Etat de Vaud de réclamer le paiement « du juste prix » pour ladite facture.

L'abandon du système des dépenses thématiques est à saluer. En effet, les critères retenus pour définir aussi bien la péréquation des ressources que la péréquation des besoins, comme le revenu fiscal standardisé, la population ou la surface productive, sont plus simples. Ils permettront une meilleure égalité de traitement entre les communes.

Le PLR Vaud considère que le nouveau système péréquatif tel que proposé par le Conseil d'Etat est un excellent contre-projet à l'initiative SOS Communes et qu'il devra ainsi être soutenu.

Remarques complémentaires

L'engagement pris par le canton dans l'accord avec les associations de communes à ce que d'éventuelles mesures relatives à l'imposition du revenu des personnes physiques n'aient pas d'effets sur les recettes des communes ne doit pas empêcher le canton de mener à bien une réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Par ailleurs, il est important que les finances des communes soient maîtrisées. A cet effet, selon la tournure que prendra le débat parlementaire, il est possible que le PLR Vaud demande que soit introduit un mécanisme de maîtrise de l'endettement communal.

En conclusion, le PLR Vaud soutient le projet de nouvelle péréquation intercommunale vaudoise tel que présenté par le Conseil d'Etat.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.



Florence Bettschart-Narbel
Présidente du PLR Vaud



Candice d'Anselme
Secrétaire politique du PLR Vaud